

MAIRIE  
DE  
POLLIONNAY  
69290

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

N° 2025 / 216

Téléphone : 04-78-48-12-09  
fax : 04-78-48-15-09

**OBJET : Réglementation du stationnement Avenue Marius Guerpillon**

*Le Maire de la commune de Pollionnay,*

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411-1 et suivants,*

*Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,*

*Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son annexe,*

*Vu la demande des déménagements Monet*

**Considérant qu'il faut permettre son déménagement, 50, Avenue Marius Guerpillon, en agglomération, il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic**

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements situés devant le N° 50, Avenue Guerpillon, le lundi 1 décembre 2025 de 07h00 à 18h00, au profit des déménagements Monet. Si le déménagement n'est pas achevé à la date prévue, le pétitionnaire demandera une prolongation de l'arrêté municipal.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité.

**Article 3** : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

**Article 4** : Tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 05 novembre 2025

*L'Adjoint délégué à la voirie  
Loïc BARBERAT*

